DIPLÔME

Certificat de spécialisation Solvabilité II

Code : CS7400A



Niveau d'entrée : Aucun
Niveau de sortie : Aucun
ECTS : 10
Diplôme national
Oui

Déployabilité
A la carte : Formation pouvant s'effectuer au rythme de l'élève, en s'inscrivant aux unités du cursus
Package : Formation pouvant se suivre en s'inscrivant à un "package" (groupe d'enseignements indissociables)

Objectifs pédagogiques

Avec la Réforme « Solvabilité 2 », il est aujourd'hui indispensable pour les cadres de l'Assurance de maitriser l'intégralité du contenu des « piliers » de la réforme imposées mais également de savoir les appliquer en pratique au sein de l'entreprise. La certification permettra donc aux individus de :

- Cerner les enjeux, les objectifs et les impacts de Solvency 2,
- Analyser les nouvelles obligations,
- Développer de nouvelles compétences en matière de qualité des données et de gestion du risque,
- Maîtriser les méthodes d'évaluation et les stratégies pour une meilleure prise en compte des risques,

- Adapter les outils de pilotage,
- Répondre aux nouvelles exigences de la réforme et éviter des pénalités,
- Accompagner le changement dans l'entreprise.

Compétences et débouchés

1. **Calcul des ratios de solvabilité conformément aux exigences du Pilier I**
   - Calculer et modéliser un bilan économique à partir des états financiers audités afin d'établir le bilan prudentiel avec la prise en compte des placements en valeur de marché et le calcul du « Best Estimate ».
   - Déterminer les ratios de couverture (ratios de solvabilité) en comparant les fonds propres éligibles et les exigences de fonds propres (SCR et MCR) en appliquant la formule standard.
2. **Préparation des rapports complémentaires demandés par l'ACPR**
   - Intégrer les principes de l'Entreprise Risk Management (ERM) pour apprécier l'ensemble des risques auquel l'assureur est exposé et produire le document réglementaire « Own Risk and Solvency Assessment » (ORSA) en cohérence avec le plan stratégique établi par l'assureur
   - Identifier tous les éléments composant la gouvernance de l'entreprise pour optimiser sa gestion des risques en appliquant les principes généraux et les exigences formulées par l'autorité de contrôle
3. **Elaboration des reportings réglementaire sur la solvabilité et la situation financière de l'entreprise**
   - Réaliser le rapport annuel, public et narratif sur la solvabilité et la situation financière de l'entreprise (SFCR) exigé par l'autorité de contrôle en s'assurant de la bonne application du principe de « transparence » conformément aux exigences formulées par l'autorité de contrôle
   - Etablir les reportings quantitatifs (QRT), les états nationaux spécifiques (ENS) trimestriels et annuels conformément à la réglementation, en respectant le langage XBRL et en vérifiant l'applicabilité de chaque état ainsi que la cohérence et la qualité des données
4. **Application/transposition des règles prudentielles au groupe d'assurance**
   - Etablir un bilan prudentiel et prévisionnel appliqués à un ensemble de société d'assurances en intégrant la notion de « groupe prudentiel » et en tenant compte si nécessaire des règles régissant la libre prestation de service (LPS) et la liberté d'établissement (LE)
   - Appliquer les méthodes d'évaluation de la solvabilité du groupe afin d'être en conformité tout en prenant en compte les avantages et inconvénients de chacune des méthodes
5. **Gestion et suivi des risques de conformité**
   - Intégrer et appliquer les obligations de protection du consommateur en s'appuyant sur les directives réglementaires européennes et nationales en intégrant la fonction « Conformité » afin de protéger l'assuré notamment lorsque l'assuré est une personne physique.
   - Appliquer les bonnes pratiques (lutte contre le blanchiment, financement du terrorisme) de manière à prévenir les dérives telles la fraude ou le blanchiment d'argent en identifiant clairement les clients dans une base de données régulièrement traitée et actualisée
6. **Utilisation des leviers stratégiques pour la création de valeur**
   - Utiliser les outils (réassurance, adaptation de la structure financière et de l'allocation d'actifs) permettant de protéger la solvabilité des entreprises d'assurance afin d'optimiser l'appétit au risque, l'emploi du capital grâce à une orientation stratégique cohérente.
   - Identifier les situations favorables à la création de valeur sur le long terme afin d'en faire bénéficier l'ensemble des parties prenantes en utilisant les approches macro et micro-économiques

Méthodes pédagogiques

Les enseignements théoriques, couplés à des mises en application en travaux dirigés et travaux pratiques sur matériels et logiciels métiers permettront une professionnalisation rapide. L'espace numérique de formation du Cnam (Moodle) permet à chaque enseignant de rendre accessible des ressources spécifiques à ses enseignements. Des modalités plus détaillées seront communiquées au début de chaque cours.

Prérequis et conditions d'accès

- Cadres des assurances
- Titulaires des fonctions-clés : Audit, actuariat, gestion des risques, conformité (services juridiques) et au-delà, contrôle des risques.
- Services commerciaux (en lien avec les nouvelles Directives IDD et PRIIPS, Conduct risk, Product Oversight & Governance (POG) etc..)
- Services informatiques (qualité et gouvernance des données)
- Souscripteurs et tarificateurs
- Gestionnaires d'actifs
- Spécialistes de la Réassurance
- Services de communication (SFCR)

Accès sur dossier aux titulaires de Bac+4 ou plus. Les candidats doivent avoir un bon niveau en méthodes quantitatives.

MENTIONS OFFICIELLES

Mots-clés

Assurance

Réglementation des marchés

Informations complémentaires

Type de diplôme

Certificat de spécialisation

Code NSF

313m - Finances, banques, assurances (non indiquée ou autre)

Codes ROME

Responsable de département en assurances[C1108]

Formacode

Assurance [41036]

Code du parcours

CS7400A

Modules d'enseignement

→ Solvabilité II

Blocs de compétences

Un bloc de compétences est constitué d'un ensemble d'Unités qui répond aux besoins en formation de l'intitulé du bloc.
Les unités ci-dessus sont réparties dans les Blocs de compétences ci-dessous.
Chaque bloc de compétences peut être validé séparément.
Information non disponible, pour plus d'information veuillez contacter le Cnam